

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 033-200028546-20250210-D03_2025-DE



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

EBABX

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour l'ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le directeur, ordonnateur de l'établissement, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 février 2025 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de l'établissement.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 20 décembre 2024.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services et enseignements qui sont dispensés à l'attention des étudiants et des élèves des Cours Publics.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre établissement public. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

sommaire

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.4
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	P.6
III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET	P.7

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1 - Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'ebabx. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires et autres revenus des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (logement, alimentation, loisirs, santé, assurance, abonnements téléphonie et informatique...).

Pour notre école :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées : dotations des membres fondateurs (Métropole ; État ; Région) ; fonds européens, droits d'inscription des étudiants et élèves des Cours Publics ; remboursements au titre des prestations fournies par l'ebabx à diverses institutions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 401 550 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des rémunérations des agents de l'ebabx, de l'entretien des bâtiments, des dépenses structurelles telles que les assurances, les services informatiques, des achats de matériaux et prestations liés aux cursus pédagogiques et à la vie étudiante.

Les rémunérations des agents représentent 86% des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 4 401 550 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de l'ebabx à financer elle-même ses projets d'investissement. Cet écart sera mesuré en année n+1, après la réalisation du budget à l'issue de toutes les opérations financières de l'exercice n, dans le compte administratif. Par ailleurs, compte tenu de la structuration du budget de l'ebabx et de la part prépondérante de la masse salariale du budget de fonctionnement, un fonds de roulement d'environ 2 mois de salaires et charges (600 000 €) est nécessaire pour garantir la solidité du budget de fonctionnement.

I.2 - Les principales dépenses et recettes de

Dépenses de fonctionnement	En €	Recettes de fonctionnement	En €
Charges de personnels et rattachées	3 778 950 €	Droits d'inscription	250 000 €
Charges à caractère général	499 450 €	État - Total	529 950 €
Redevances logiciels	6 700 €	Région - Total	115 000 €
Pertes de change	50 €	Métropole	3 427 000 €
Bourses - charges exceptionnelles	43 600 €	Conventions, partenariats, Crous	41 960 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	65 000 €	Quote-part de la subvention d'investissement amortissable	5 000 €
		Autres (maladie/accidents/congés maternité et paternité...)	7 000 €
		Reprises sur provisions	25 640 €
Total dépenses de fonctionnement	4 401 550 €	Total recettes de fonctionnement	4 401 550 €

I.3 - La fiscalité

sans objet

I.4 - Les dotations des membres fondateurs

Les dotations attendues des membres fondateurs s'élèvent à 4 071 950 €, soit une augmentation de 2.5% portée par Bordeaux-Métropole.

L'année 2024 a été celle du transfert de compétences entre la ville de Bordeaux et Bordeaux-Métropole, avec l'installation du nouveau conseil d'administration, la mise en œuvre du programme immobilier de l'ebabx avec les acteurs concernés et implication de l'ensemble de la communauté de l'école.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II.1 - Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'ebabx à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'ebabx regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes et/ou des structures en cours de création.
- en recettes : depuis 2021, elles sont exclusivement composées des dotations aux amortissements des immobilisations existantes.

II.2 - Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Concessions et droits similaires, logiciels, brevets, licences	25 000 €	Opérations amortissement	65 000 €
Matériel informatique scolaire	5 000 €		
Autre matériel informatique	3 000 €		
Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000 €		
Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000 €		
Autres matériels outillages	20 000 €		
Opérations d'ordre de transfert vers la section de fonctionnement	5 000 €		
Total dépenses d'investissement	65 000 €	Total recettes d'investissement	65 000 €

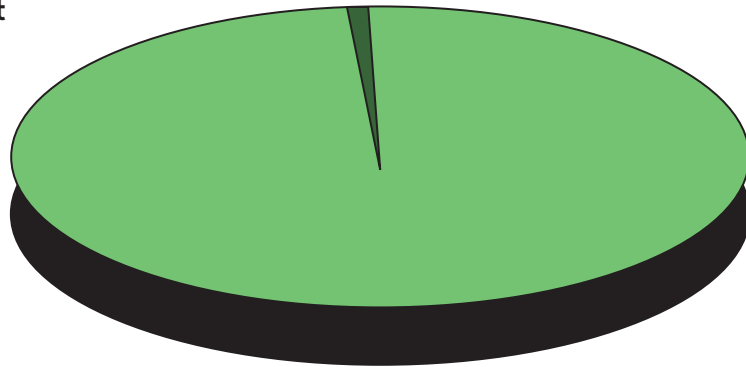
II.3 - Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- remplacement des outils et matériels dans les ateliers de production, notamment un traceur et une gravure laser qui sont devenus obsolètes ;
- renouvellement du matériel informatique vieillissant ;
- achat du mobilier nécessaire pour équiper les salles et plateaux d'enseignement ;
- renouvellement du site internet de l'ebabx au regard de son obsolescence technique.

III. QUELQUES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

BUDGET DE L'EBABX

- Investissement
- Fonctionnement



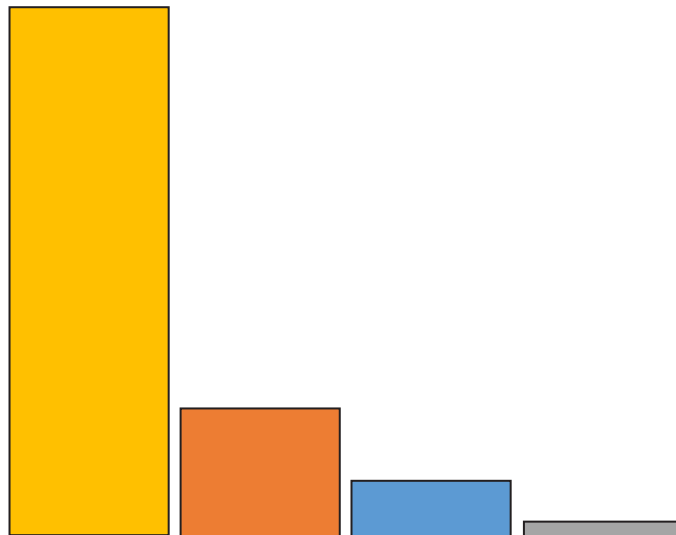
Dépenses de fonctionnement

- autres dépenses de fonctionnement
- dépenses RH
- charges financières



Répartition de la masse salariale

Enseignement supérieur / inter-cycles / 1 ^{er} cycle / 2 ^e cycle / mobilité internationale / équipe enseignante et administrative dédiée`	68,26%
Cours publics, insertion professionnelle, formation continue	4,82%
Missions support (communication, informatique, bâtiment, magasin, bibliothèque, moyens généraux, prévention santé sécurité)	27,27%
Dont prévention santé sécurité	0,62%



- part de la Métropole dans les recettes de fonctionnement
- part de l'Etat dans les recettes de fonctionnement
- part des recettes propres dans les recettes de fonctionnement
- part de la Région dans les recettes de fonctionnement

Etat de la dette
sans objet